

Déclaration commune

La transparence dans l'allocation de l'accès à la pêche est indispensable

Bruxelles, Dakar, le 26 janvier 2021

Sommaire Dans cette Déclaration commune à l'occasion de la 34^{ème} session du Comité des Pêches de la FAO et au regard du point 9 à l'agenda « Lutte contre le Pêche INN», la CAOPA et CAPE soulignent que la lutte contre la pêche INN et la promotion d'une pêche durable passe par la création des conditions d'une bonne gouvernance, dont la transparence est un élément indispensable.

La Confédération Africaine des Organisations professionnelles de Pêche artisanale (CAOPA) et la Coalition pour des Accords de Pêche Equitables (CAPE) saluent les initiatives prises par la FAO et ses membres pour une meilleure traçabilité des opérations de pêche, comme par exemple les programmes de documentation des captures, ou encore l'attribution d'un numéro d'identification unique pour les bateaux.

Cependant, nous souhaitons souligner que pour lutter contre la pêche INN, il ne suffit pas de proposer des solutions techniques, ou de signer des accords internationaux, comme l'Accord sur les Mesures de l'Etat du Port. Il faut aussi créer les conditions d'une **bonne gouvernance** de la pêche pour permettre à ces solutions d'être efficaces et à ces accords d'être correctement mis en œuvre.

La participation des communautés de pêche locales à la gestion des ressources, l'information des citoyens sur les conditions techniques et financières d'accès, la publication régulière et mise à jour des listes de bateaux sous licence, y

compris d'origine étrangère, sont des éléments essentiels de cette bonne gouvernance.

Beaucoup de pays africains côtiers ont des accords de pêche avec des pays ou des compagnies de pêche étrangers. La publication de ces accords, ainsi que des informations sur leur mise en œuvre sont essentielles pour une pêche durable, qui protège l'avenir des communautés de pêche artisanale locales.

Nous voulons aussi souligner que **toute pêche légale n'est pas durable**.

En Afrique, les exemples abondent de cas où les autorités délivrent des licences à des bateaux, souvent d'origine étrangère, légalisant ainsi leurs activités, alors que cela provoque une pression sur les ressources et sur l'environnement marin qui n'est pas compatible avec une exploitation durable des ressources. Cette pêche légale non durable, qui met en danger les communautés côtières, est souvent le fruit de pratiques de corruption. Pour lutter contre ce phénomène, la publication, dans un format accessible, d'informations crédibles sur les licences accordées et les conditions financières et techniques d'accès, est indispensable.

En promouvant la transparence dans les différents éléments de gestion de la pêche, qui ont été définis notamment dans les standards de l'Initiative de Transparence pour la Pêche (FiTI), la FAO aidera les pays en développement à s'acquitter de leurs responsabilités en tant qu'États du pavillon et États côtiers.

Bruxelles et Dakar, le 26 janvier 2021

Pour plus d'informations

CAPE

secretariat@capecffa.org

www.cffacape.org

CAOPA

caopa.peche@gmail.com

<https://caopa.org/>